

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 3 avril 2017 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents, les conseillers et conseillères suivants : M. André Gagnon, M. Réal Thibeault, M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Marjolaine Girard, M^{me} Nathalie Simard, M. Magella Lavoie qui siègent sous la présidence du maire M. Jean-Paul Boucher.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

60-04-17

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée tout en ajoutant deux sujets au point "Affaires nouvelles" qui demeure ouvert.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 6 et 20 mars 2017
- 3- Rapport des soumissions – location camionnette
- 4- Rapport des soumissions – acquisition d'un balai ramasseur
- 5- Acquisition d'un terrain – futur développement résidentiel
- 6- Demande de dérogation mineure de Mme Irène Gobeil
- 7- Projet réfection revêtement extérieur édifice municipal : mandat d'architecte
- 8- Modifications au règlement de zonage : services professionnels
- 9- Mandat relatif à l'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme
- 10- Acquisition de mobilier urbain
- 11- Réfection de toitures bâtiments de la marina Belle-Rivière
- 12- Prise d'eau : installation d'une sonde électronique
- 13- Réparation d'équipement réservoir d'eau
- 14- Refinancement d'emprunt règlement numéro 2010-390
- 15- Rapport d'activité – Festival des glaces édition 2017
- 16- Correspondance
- 17- Rapports des comités
- 18- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2017-04
- 19- Affaires nouvelles
 - A) Maire suppléant
 - B) Comité de travail conjoint avec la Fabrique
- 20- Période de questions
- 21- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 6 et 20 MARS 2017

61-04-17

Il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par M. Magella Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 6 et 20 mars 2017 tels que rédigés.

3- RAPPORT DES SOUMISSIONS – LOCATION CAMIONNETTE

La procédure d'appel d'offres sur invitation en vue de la fourniture d'une camionnette neuve 2017 en mode de location est terminée. Le directeur général dépose le rapport des soumissions. Deux entreprises ont déposé une offre. Il s'agit de Duchesne Auto ltée et Alma Ford.

Le rapport d'analyse des soumissions recommande d'accorder le contrat à Alma Ford pour une location mensuelle au prix de 627.04 \$ plus taxes (location de 36 mois) ou encore pour une location mensuelle au prix de 584.37 \$ plus taxes (location de 48 mois).

62-04-17

Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission présentée par Alma Ford inc et de procéder à la location d'une camionnette Ford, F-150, 2017 au prix de 584.37 \$ plus taxes par mois pour une durée de 48 mois.

4- RAPPORT DES SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN BALAI RAMASSEUR

Le directeur général dépose le rapport des soumissions suite à l'appel d'offres sur invitation en vue de la fourniture d'un balai mécanique ramasseur. Quatre entreprises ont déposé une offre à la municipalité comme suit :

• Nortrax	30 765.76 \$
• Maltais, Ouellet	27 588.25 \$
• Équipements JMAR	32 106.77 \$
• Zone Kubota	27 430.61 \$

On recommande d'accorder le contrat à Zone Kubota pour un montant total de 27 430.61 \$ incluant les taxes, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

63-04-17

Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission présentée par Zone Kubota pour l'acquisition d'un balai ramasseur au coût 27 430.61 \$ incluant les taxes.

Le directeur général informe que le tout sera financé à même le règlement d'emprunt numéro 2016-445 entré en vigueur en mai 2016 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt à long terme au montant de 175 000 \$.

5- ACQUISITION D'UN TERRAIN – FUTUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

M. le maire donne des explications. Dans le cadre du futur développement résidentiel, les consultants au dossier ont recommandé à la municipalité de faire l'acquisition d'un terrain pour permettre le raccordement de la rue Lavoie (côté Nord de la rue Lévesque) avec le tracé du futur développement.

Ce terrain appartient à M. Luc Tremblay. Il s'agit du lot 4 718 446 du cadastre d'une superficie de 642,7 mètres carrés. Suite aux négociations entreprises une entente est intervenue pour l'achat du terrain par la municipalité au montant de 21 000 \$. Le comité des travaux publics recommande d'accepter cette entente et l'achat du terrain aux conditions fixées.

64-04-17

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Réal Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de faire l'acquisition d'un terrain appartenant à M. Luc Tremblay connu comme étant le lot 4 718 446, d'une superficie de 642,7 mètres carrés au prix de 21 000 \$;
- que M. Jean-Paul Boucher, maire et M. Dany Dallaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon.

6- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME IRÈNE GOBEIL

M^{me} Marjolaine Girard déclare son intérêt pécuniaire et se retire des discussions, le demandeur étant sa mère.

M. Magella présente son rapport. Une demande de dérogation mineure a été déposée par M^{me} Irène Gobeil dans le but de régulariser l'implantation existante d'un garage situé à 0,08 mètre de la ligne latérale et dont l'avant-toit empiète de 0,46 mètre sur la propriété voisine alors que l'article 7.4 du règlement de zonage numéro 2006-350 prescrit un alignement minimum de 0.6 mètre et que l'article 7.1, 7e alinéa, prescrit un minimum de 0.3 mètre pour l'avant-toit et de régulariser

l'implantation existante d'une remise à bois située à 0.45 mètre de la ligne latérale alors que l'article 3.19 alinéa 3 du règlement de zonage numéro 2006-350 prescrit un alignement minimum de 0.6 mètre.

Le CCU recommande d'accepter la demande conditionnellement à l'obtention d'une servitude pour l'empiètement de l'avant-toit du garage.

ATTENDU que Mme Irène Gobeil a déposé une demande de dérogation mineure en vue de régulariser les marges dérogatoires du garage et de la remise à bois de sa propriété sise au 130 rue De Quen ;

ATTENDU qu'un permis portant le numéro 7480 a été émis pour la construction du garage;

ATTENDU qu'il est possible que la réforme cadastrale ait modifiée la ligne de lot ;

ATTENDU que les marges en question donnent sur une partie de lot ayant une façade à la rue De Quen de 7,29 mètres où un fossé est situé et qu'aucune construction ne pourrait être construite;

ATTENDU que la demande pourrait porter atteinte à la jouissance pour un propriétaire de l'immeuble voisin de son droit de propriété étant donné l'empiètement de l'avant-toit du garage;

ATTENDU que les recommandations du CCU à l'effet d'accorder la demande conditionnellement à l'obtention d'une servitude pour l'empiètement de l'avant-toit du garage ;

65-04-17

À ces causes, il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée par M^{me} Irène Gobeil pour régulariser l'implantation existante d'un garage et d'une remise à bois implantés au 130 rue De Quen et ce, à la condition qu'une servitude d'empiètement notariée soit remise à la municipalité concernant l'empiètement de 0.46 mètre de l'avant-toit du garage sur la propriété voisine, telle servitude devant être perpétuelle.

7- PROJET RÉFECTION REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ÉDIFICE MUNICIPAL : MANDAT D'ARCHITECTE

Le directeur général fait rapport. Des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de trois firmes d'architectes en vue de préparer les plans et devis du projet de réfection du revêtement extérieur de l'édifice municipal.

Suite à nos demandes, seule la firme Léo Lapointe architecte a déposé une offre pour une première phase du mandat au montant de 1420 \$. Cette phase consiste à effectuer le travail nécessaire pour fournir une estimation préliminaire détaillée.

Consécutivement à ce mandat, la préparation des plans et devis, des documents techniques de soumission et de la surveillance des travaux s'effectueront dans le cadre du règlement d'emprunt.

66-04-17

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Magella Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la firme d'architecte Léo Lapointe le mandat d'architecture afin d'obtenir une estimation préliminaire détaillée des travaux de réfection du revêtement extérieur de l'édifice municipal, selon la soumission déposée le 28 mars 2017 au montant de 1420 \$ plus taxes.

8- MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE : SERVICES PROFESSIONNELS

Le directeur général fait part de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de modifier le règlement de zonage suite à certaines demandes qui ne peuvent attendre la refonte des règlements d'urbanisme. Il s'agit

d'une nouvelle zone commerciale, de la modification des usages autorisés sur la rue de la Plage et de la modification de la zone IC 2 pour permettre l'usage de carrière.

Un tel projet de modification réglementaire implique la modification des cartes de zonage ainsi que divers éléments qui ne peuvent être réalisés à l'interne.

M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste a déposé une offre de services au montant de 490.50 \$ pour ce travail.

67-04-17

Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et il est résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme Jean-Yves Bouchard urbaniste, le mandat visant à modifier le règlement de zonage afin de produire une nouvelle zone commerciale à l'intersection du chemin du Ruisseau et de la rue De Quen, une modification des usages autorisés sur le côté sud de la rue de la Plage et une modification de la zone IC2, afin de permettre l'usage de carrière, le tout au montant total de 490.50 \$ plus taxes.

9- MANDAT RELATIF À L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN D'URBANISME

Le directeur général donne des explications. Le conseil municipal a prévu la révision du plan et des règlements d'urbanisme dès cette année. Une démarche a été faite auprès de M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste à cet effet. Celui-ci suggère de procéder en deux phases, la première étant de prioriser la planification et l'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme. Une offre de services a été déposée à cette fin au montant de 21 415 \$ plus taxes.

Le CCU a analysé le dossier et le travail prévu et recommande d'accepter l'offre de services de M. Jean-Yves Bouchard pour l'élaboration du plan d'urbanisme. Il sera accompagné tout le long du mandat par un comité de travail.

Suite au dépôt du nouveau plan d'urbanisme, la refonte des règlements sera analysée.

68-04-17

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par Mme Nathalie Simard et il est résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme Jean-Yves Bouchard urbaniste, le mandat visant la planification et l'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme, selon la soumission déposée le 28 février 2017 au montant de 21 415 \$ plus taxes.

Afin d'accompagner le consultant, la formation d'un comité de travail est nécessaire.

68A-04-17

Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'un comité de travail soit mis sur pied afin d'accompagner le consultant dans le cadre du mandat d'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme et que ce comité soit formé comme suit :

- l'ensemble des membres du comité consultatif d'urbanisme
- l'inspecteur en bâtiments et de l'environnement (accompagnant d'office le C.C.U.)
- le maire
- le directeur général

10- ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN

Lors de la planification budgétaire, le conseil a prévu faire l'acquisition de mobilier urbain pour les différents parcs et aires de jeux. Des crédits de 2 500 \$ ont été prévus à cet effet.

Des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de différents fournisseurs. Le comité des loisirs recommande d'acquérir un tractopelle ainsi que des jeux à ressort pour installer aux parcs de la rue Lavoie, de la Place publique et du chemin du Ruisseau.

69-04-17

Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De faire l'acquisition d'une tractopelle auprès de JAMBETTE au montant de 1090 \$ plus taxes, selon la soumission no 1051684 déposée le 17 mars 2017;
- De faire l'acquisition de deux modules à ressort auprès de JEUX 1000 PATTES au montant de 1385 \$ plus taxes, selon la soumission no 102281 déposée le 20 mars 2017.

11- RÉFECTION DE TOITURES BÂTIMENTS DE LA MARINA BELLE-RIVIÈRE

Le comité de gestion de la marina Belle-Rivière recommande au conseil d'effectuer des travaux de réfection de la toiture de la capitainerie et du poste d'essence dès le printemps 2017, avant l'ouverture de la saison prévue le 23 mai.

Les soumissions suivantes ont été déposées :

Les Entreprises SDB	8 955 \$ plus taxes
Toitures et réparations 4-1-8	8 425 \$ plus taxes

Le comité de gestion de la marina Belle-Rivière recommande donc l'octroi du contrat de réfection des toitures des bâtiments de la marina Belle-Rivière à Toitures et réparations 4-1-8 au montant de 8 425 \$ plus taxes.

70-04-17

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Réal Thibeault et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de réfection de toitures des bâtiments de la marina Belle-Rivière à l'entreprise Toitures et réparations 4-1-8, au montant de 8 425 \$ plus taxes.

12- PRISE D'EAU : INSTALLATION D'UNE SONDE ÉLECTRONIQUE

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

13- RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT RÉSERVOIR D'EAU

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

14- REFINANCEMENT D'EMPRUNT RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-390

Une somme de 882 800 \$ est à refinancer dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 2010-390. De cette somme totale 370 000 \$ est à la charge du gouvernement qui versera le tout pendant 5 ans via le programme PRECO.

Le ministère des finances a procédé à l'appel des soumissions pour ce refinancement. Les soumissions ont été ouvertes par le Ministère ce jour même, voici le résultat des soumissions :

- Financière Banque nationale inc.	Coût réel :	2,24885 %
- Banque Royale du Canada	Coût réel :	2,39000 %
- Caisse Desjardins des Cinq-Cantons	Coût réel :	2,46000 %

71-04-17

Il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par Mme Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la Municipalité de Saint-Gédéon accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2017 au montant de 882 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-390. Ce billet est émis au prix de 98,93600 CAN pour

chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

116,400 \$	1,40 %	11 avril 2018
119 400 \$	1,50 %	11 avril 2019
122 000 \$	1,75 %	11 avril 2020
125 000 \$	2,00 %	11 avril 2021
399 400 \$	2,05 %	11 avril 2022

- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Gédéon souhaite emprunter par billet un montant total de 882 200 \$:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
2010-390	370 000 \$
2010-390	512 200 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

72-04-17

Il est proposé par M André Gagnon, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit-,
- QU'UN emprunt par billet au montant de 882 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2010-390 soit réalisé;
- QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général;
- QUE les billets soient datés du 11 avril 2017;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables serai-annuellement.
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	116 400 \$
2019	119 400 \$
2020	122 000 \$
2021	125 000 \$
2022	128 100 \$ (à payer en 2022)
2022	271 300 \$ (à renouveler)

- QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Gédéon émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 avril 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2010-390, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

15- RAPPORT D'ACTIVITÉ – FESTIVAL DES GLACES ÉDITION 2017

Le rapport de l'activité ainsi que le rapport financier de la dernière édition sont déposés au conseil. Un surplus a été réalisé au montant de 4640.41 \$.

16- CORRESPONDANCE

C.R.E.D.D.

Campagne de recrutement 2017 de cet organisme.

- 73-04-17 Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un montant de 175 \$ au Conseil régional de l'environnement et du développement durable pour l'adhésion de la municipalité de Saint-Gédéon pour les années 2017 et 2018 (2 ans).

C.R.E.D.D.

Le conseil régional de l'environnement et du développement durable invite le conseil municipal à participer à l'évènement « Pour la santé de nos plans d'eau » qui aura lieu le 20 avril à Alma.

- 74-04-17 Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de M. Mario Rochon à la conférence « Pour la santé de nos plans d'eau » qui aura lieu le 20 avril prochain à Alma au coût de 45 \$ plus les frais inhérents.

Croix-Rouge Lac-St-Jean Est

La Croix-Rouge demande au conseil l'autorisation de tenir un barrage routier comme activité de financement le 10 août prochain.

- 75-04-17 Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Croix-Rouge Lac-Saint-Jean-Est à tenir une collecte de fonds, au moyen d'un barrage routier sur le territoire de la municipalité de Saint-Gédéon, comme activité de financement le 10 août 2017.

Ville de Desbiens

La municipalité a reçu une copie de la résolution de la Ville de Desbiens concernant le regroupement des OMH dans le secteur

Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

Le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Coleraine demande au conseil d'appuyer leurs démarches en adoptant une résolution pour demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et tout autre loi municipale pertinente afin de permettre qu'à l'occasion de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques dont le téléphone ou tout autre moyen de communication.

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE, le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;

- ii. Dans le Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU Qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence :

76-04-17 Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De demander ait Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du Conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, au député Alexandre Cloutier et à la municipalité de Saint-Joseph-de- Coleraine.

17- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité des loisirs

M^{me} Nathalie Simard résume la rencontre tenue le 22 mars.

Petit Marais

M^{me} Marjolaine Girard résume la rencontre tenue le 9 mars dernier et dépose le rapport financier 2016. Elle invite la population à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 6 avril prochain.

Corporation fêtes et festivals

M^{me} Marjolaine Girard fait part d'une réunion tenue le 13 mars dernier et à laquelle les sujets suivants ont été discutés, soit l'organisation d'un concours pour la confection d'un logo, la récupération des taxes et de la politique de membership notamment.

Comité des finances

M. Réal Thibeault dépose les demandes de subventions analysées par le comité des finances et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

77-04-17 Il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par M^{me} Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Vin d'honneur pour le 80^e anniversaire du Cercle de Fermières 200 \$
- Plus le prêt de la grande salle gratuitement
- Popote roulante des Cinq-Cantons (financement 2017) 1500 \$

En attente :

- Microbrasserie : demande de commandite 10^e anniversaire

Les demandes suivantes sont refusées :

- Société canadienne de la sclérose en plaques : demande de commandite marche de l'espoir

R.I.S.I.S.S.

M. Jean-Sébastien Allard dépose le rapport financier de la régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur sud au 31 décembre 2016. L'exercice s'est terminé par un surplus de 38 405 \$.

OMH

M. Jean-Sébastien Allard dépose le rapport financier de l'Office municipal d'habitation au 31 décembre 2016. Le déficit réel s'est élevé à 61 443 \$.

R.I.P.I.S.S.

M. Jean-Sébastien Allard dépose le rapport financier de la régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud au 31 décembre 2016. L'exercice s'est terminé par un surplus de 10 568 \$.

Travaux publics

M. André Gagnon fait un rapport de divers dossiers discutés par le comité en février et mars notamment le futur développement résidentiel, le déneigement, l'éclairage du garage, le projet d'aménagement rue Lavoie et revêtement de l'édifice municipal.

18- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2017-04

M. Réal Thibeault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et recommande l'acceptation de la liste telle que préparée.

78-04-17

Il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par M^{me} Marjolaine Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2017-04 au montant de 139 138.17 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement à l'exception des factures du ministère des Finances et de la municipalité d'Hébertville.

- comptes à payer :	288 404.60
- déboursés :	78 173.04
- retenues : ministère des Finances :	(223 444.00)
- Municipalité d'Hébertville :	(3 995.47)
TOTAL	139 138.17 \$

19- AFFAIRES NOUVELLES

A) MAIRE SUPPLÉANT

M. le maire désire procéder à un changement au niveau du maire suppléant.

79-04-17

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Magella Lavoie au poste de maire suppléant.

B) COMITÉ DE TRAVAIL CONJOINT AVEC LA FABRIQUE

M. le maire résume la situation. Suite à quelques rencontres avec les membres de la Fabrique, il a été convenu de former un comité de travail conjoint pour travailler au dossier de l'avenir de l'Église. Il a été convenu de nommer 3 représentants sur ce comité.

80-04-17

Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les personnes suivantes à titre de représentants de la Municipalité au sein du comité de travail conjoint avec la Fabrique ayant pour mandat d'analyser, proposer et préparer divers scénarios concernant l'avenir de l'Église.

- M. Jean-Paul Boucher, maire
- M. Dany Dallaire, directeur général
- M. Réal Thibeault, conseiller

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions concernant les sujets suivants :

- Location de la camionnette Ford
- Le prix des terrains du futur développement résidentiel
- M. Jean-Louis Brassard dépose un document concernant la qualité de l'eau du chemin de l'Étang et de la transformation de cet étang
- Possibilité d'obtenir des subventions pour rénover l'hôtel de ville
- Projet de modification au zonage actuel du chemin de la Plage
- Mandat accordé à la firme d'urbanisme Jean-Yves Bouchard
- Contrat de réfection des toitures des bâtiments de la marina vs la propriété municipale
- Les travaux en cours à la marina vs l'apport de la municipalité

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A 21 h 27, M. Magella Lavoie propose la levée de l'assemblée.

Maire

Directeur général